

Procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du mardi 13 janvier 2026

Convocation du 05 janvier 2026.

Ordre du jour :

- DECI : devis réserve d'eau « Les Gauthiers » et renouvellement DETR.
- Bâtiments : Travaux toiture maison 6 place du 8 mai + électricité église.
- Devis architecte : agrandissement Pôle Médical ;
- Motion de soutien à Colibri de Pons.
- Délibération modification statuts du SDERR.
- Convention pour pose d'une borne de recharge électrique.
- Délibération frais de réception.
- Installation fibre à la mairie ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes FONTAINE Nathalie, GUILLE Florence, BOUCAUD Martine, SORIN Martine, MM. CHERAT Patrick, ROY Didier, BROCHON François, CHAIGNIER Nicolas, BOISNARD Vivien, BRET Wilfried, BELAUD Bernard, CAMUS Thierry.

Absents excusés : MM. NOEL Régis, OVIDE Bruno, Mme LAMOTHE Micheline.

Secrétaire de séance : Mme GUILLE Florence.

Président de séance : M. CHERAT Patrick.

Avant de commencer la séance, le Président demande que soit observée une minute de silence en hommage à M. FREMENTEAU Jacques décédé le 29 décembre 2025, qui a été Conseiller Municipal et qui a beaucoup œuvré au sein des associations et au service de la commune durant de nombreuses années.

Ouverture de séance à 20h30.

Une invitation avait été faite à M. GUILLOTON Pascal et MM. LAMOTHE Mickaël et Ludovic, pour venir exposer au Conseil Municipal leur projet de réalisation d'une unité de Méthanisation sur la commune de St Ciers du Taillon.

Il a été documenté et suivi avec les explications des porteurs du projet.

Nous en sommes au début et il ne nous appartient pas de donner un avis, la démarche a été faite à titre d'information, nous serons tenus de l'avancée des travaux au fil du temps.

Le Conseil, satisfait de cette intervention, remercie MM. GUILLOTON et LAMOTHE de leur intervention.

Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2025 à l'unanimité des membres présents.

Le Président de séance demande de rajouter à l'ordre du jour le projet d'installation d'une guinguette dans le parc de la mairie. Accord du Conseil.

Installation d'une Guinguette

Mme Bret Floriane et sa sœur avaient manifesté leur souhait pour installer une guinguette familiale, conviviale et intergénérationnelle dans le parc de la mairie proche de l'étang et du terrain de pétanque. Lors d'une première rencontre, le Conseil n'avait pas émis d'avis défavorable. Aujourd'hui, leur projet avance. Elles proposent d'installer à leurs charges un container de stockage de matériels ainsi que d'un container aménagé de 12 m pour le bar et la cuisine, et d'un Algeco à l'entrée pour les sanitaires. Le tout sera bardé de bois et de végétaux. Une tente nomade d'environ 100 m² sur parquet plastique abritera les repas et animations. Une enseigne lumineuse « L'Échappée Belle » sera visible depuis la route qui marquera l'identité du lieu. Ce terrain communal offre un cadre idéal, adaptable et intégré à l'environnement.

Pour compléter leur dossier, elles demandent que nous leur propositions un bail avec un montant pour la

location du terrain sachant que cette activité s'étalerait du 1^{er} avril au 31 octobre dans l'année. Toutes les installations seront à la charge des locataires ainsi que l'entretien du site exploité.

Après en avoir délibéré, un vote a eu lieu pour déterminer la location de l'emprise de l'activité. Il a été décidé de louer cet espace pour la somme de 1 800 € annuel, payée d'avance à la signature du bail. Les charges eau et électricité seront enregistrées et payées chaque fin de saison annuel.

Pour permettre cette installation dès le 1^{er} mai 2026, nous devons prévoir l'alimentation en eau et le raccordement électrique à partir du coffret existant.

Projet DECI.

Nous revenons sur le dossier du lieu-dit « Les Gauthiers » pour l'installation d'une réserve d'eau au service des pompiers en cas d'incendie. Après l'acquisition d'une parcelle, nous avons présenté un dossier qui comprenait la mise en place d'une bâche souple à cet endroit, mais le SDIS avait donné un avis défavorable au prétexte que sa position était trop proche des maisons. En cas d'éclatement, cette réserve pouvait occasionner des dégâts par une inondation.

Après plusieurs correspondances avec le Lieutenant désigné par les services du SDIS pour suivre les dossiers et conseiller les communes, nous avons obtenu son approbation pour la pose d'une citerne enterrée. Pour cela, nous devons représenter un nouveau dossier pour notre demande de subvention de la DETR et du département, celle-ci devenant caduque après 2025.

M. le Maire rappelle que nous avons obtenu en 2025 l'obtention de ces aides par arrêté.

Un devis a été présenté au Conseil, qui après en avoir pris connaissance, choisit d'adopter cette solution pour la défense extérieure d'incendie et demande à M. le Maire de déposer un nouveau dossier pour 2026 afin d'obtenir les aides pour cette installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce devis pour un coût de 30 780,00 € TTC par l'entreprise SNC BST et charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches pour l'exécution de ces travaux.

Travaux bâtiments.

Maison 6 place du 8 mai : la commune est devenue propriétaire. Devant l'urgence de la situation pour la sécurité, nous devons entreprendre des travaux de réfection de la charpente et couverture, avec la pose de gouttières pour mettre fin au péril. 4 devis ont été demandés à des professionnels et sont présentés au Conseil municipal. Chaque devis a été détaillé et le Conseil s'est prononcé pour choisir le mieux disant. Les entreprises MCCO, FEUGNET, AMCC, BALAYA ont répondu conformément à notre demande, et c'est l'entreprise MCCO qui a été choisie pour un montant total de 40 468,32 € TTC comprenant la démolition, l'enlèvement de la charpente et son remplacement, la pose de la couverture, le remplacement de la corniche, et la pose des gouttières.

Ces travaux devront être exécutés au cours du 1^{er} semestre 2026.

Une demande de travaux sera instruite avant le commencement des travaux.

La commune étant le Maître d'Ouvrage, un Bureau de Contrôle (SPS) sera missionné.

Éclairage dans l'église : les spots installés en hauteur nécessitent l'intervention d'un professionnel chaque fois que nous devons changer une lampe, nos employés n'étant pas habilités.

De plus, leur éclairage est faible et ne donne pas la luminosité espérée. Comme convenu lors de la dernière réunion, un devis a été demandé à un électricien pour modifier cet éclairage en installant de nouvelles appliques plus basses. Le montant du devis présenté par l'entreprise Prou est de : 4 010,00 € TTC.

Il comprend la dépose des anciens projecteurs et le remplacement de 9 projecteurs LED, le montage et démontage d'un échafaudage, et les modifications électriques nécessaires. Le devis est accepté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

Agrandissement Pôle Médical : Devis architectes.

Suite à la pré-étude de la SEMDAS, nous avons convenu de continuer notre projet. Pour cela, des demandes de devis ont été faites à 3 architectes. Une personne s'est désistée.

Il s'agit de nous accompagner dans ce projet pour un agrandissement de 100 à 120 m² afin d'accueillir d'autres professionnels de santé dont un dentiste.

Deux propositions sont faites : une par le bureau d'étude d'architecture Guillemet et une par le bureau d'étude d'architecture Raux.

M. Roy fait la lecture de leur proposition au Conseil. Chacun a pu donner son avis et la majorité de l'assemblée s'est prononcée pour retenir la proposition de Mme RAUX architecte à Rouffignac qui a présenté

un devis forfaitaire de 25 920,00 € TTC. Durant les études, elle sera accompagnée pour les éléments techniques de l'édifice d'un économiste de la construction, d'un bureau d'étude STRUCTURE, et d'un bureau d'étude FLUIDES. Les honoraires sont compris dans la proposition.

En Qualité de Maître d'Ouvrage, nous aurons à charge de missionner un Bureau de Contrôle, un SPS... et si le projet le nécessite de faire réaliser des études complémentaires (étude de solidité des existants). Les frais correspondants restent à notre charge.

Motion de soutien de COLIBRI de Pons.

Le Président nous fait part de la situation de l'usine Pontoise et des conséquences qui vont suivre pour le devenir des salariés en cas de fermeture du site. La copie de la motion a été remise à chaque conseiller pour comprendre le double discours des Dirigeants de Paticeo/Roullier les propriétaires que dénonce le Conseil Municipal de Pons. Il s'agit d'une délocalisation décidée il y a plusieurs années, le temps pour le groupe Roullier d'investir dans son usine de Loire Atlantique afin qu'elle reçoive la chaîne de production des madeleines, et de mettre en place les conditions du déficit de l'usine Pontoise pour conduire à un plan social avec cessation d'activité.

Devant cet état de fait, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'apporter son soutien aux salariés de Colibri et adopte la motion de soutien pour le maintien de la production de la madeleine Colibri à Pons.

Délibération modification des statuts du SDEER.

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité le 24 novembre 2025.

Pose d'une borne de recharge électrique.

Le Président rappelle que nous avons décidé de faire la publication légale d'un avis de mise en concurrence à la suite de la manifestation d'intérêt spontanée d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Un affichage a été fait à compter du 1^{er} décembre 2025 durant un mois. Aucun dossier par la concurrence nous a été adressé à ce jour.

Concernant ce projet, des interrogations se posent sur la pertinence de cette installation, certains conseillers doutent de la puissance trop faible de ces bornes (soit 2x22 kw) et sur le risque qu'elles ne soient pas ou peu utilisées car cela nécessite une durée trop longue pour la recharge. Affaire à suivre.

Délibération, frais de réception.

La commune est amenée en cours d'année à régler des dépenses liées à diverses manifestations ou cérémonies et il convient de décider ce que la commune prendra en charge au cours de l'année 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de régler les dépenses se rapportant aux frais d'organisation des manifestations aux comptes 623 et 625 du budget de l'année 2026, à savoir : la liste proposée et validée au cours de cette séance.

Installation fibre à la mairie.

Dès 2026 en cours d'année, nous allons devoir faire installer la fibre à la mairie car les lignes cuivre vont disparaître. Actuellement nous avons un contrat avec Connexx Téléphonie. Nous avons un engagement de cinq ans qui se termine le 29 novembre 2026. Comparativement avec les services d'Orange il apparaît que ce contrat n'est plus intéressant, aussi M. le Maire propose de résilier les contrats des services opérateur et de location de matériel par courrier recommandé avant le 29 août 2026. Le moment venu, nous recontacterons les services d'Orange pour un nouveau bon de commande qui sera soumis au Conseil Municipal pour son approbation.

Questions diverses.

Restaurant TI.KRAMPOUEZH

M. Leroux, restaurateur Avenue de la République, désire installer des tables et chaises devant son établissement. Pour cette occupation du domaine public, le Conseil Municipal décide de lui établir une convention avec la commune et de lui demander 15 € de redevance mensuelle à compter du 1^{er} février 2026 pour l'emplacement. M. le Maire est chargé de faire le nécessaire.

Fin de séance à 22h30

Nom Prénom	Emargement	Nom Prénom	Emargement
Patrick CHERAT		Martine SORIN	
Didier ROY		Thierry CAMUS	
Micheline LAMOTHE	Excusée	Nicolas CHAIGNIER	
Wilfried BRET		Florence GUILLE	
Vivien BOISNARD		Martine BOUCAUD	
Bernard BELAUD		Nathalie FONTAINE	
François BROCHON		Bruno OVIDE	Excusé
Régis NOEL	Excusé		